



surrendettement crédit revolving decouvert

Par **maelion**, le **07/12/2010** à **12:46**

Bonjour, j'ai dans ma famille une personne incapable de gerer sa situation financière, elle se retrouve toujours en situation d'urgence donc constamment a découvert et lorsque ça ne va plus obligée de faire des crédits revolving et carte de crédit magasin a 20% d'intéret etc... Les banques et sociétés de crédit ont elle le droit de preter de l'argent à quelqu'un qui est au chomage et dont les indemnités ne suffisent pas à payer les échéances en question?

Par **Claralea**, le **07/12/2010** à **14:11**

Bonjour, dès lors qu'elle ne leur precise pas qu'elle a d'autre credit, ils ne sont pas sensé savoir qu'elle a dépassé sa possibilité d'endettement. Il va falloir qu'elle depose une demande de dossier de surement aupres de la banque de france, ce sera la seule possibilité qu'elle s'en sorte, car dans les credits revolving, ce sont surtout les interets qu'on rembourse et la dette stagne longtemps

Par **bab56**, le **20/12/2010** à **15:40**

bonjour,
c'est un gros problème en France que de ne pas avoir une vraie centralisation des crédits à la conso dans les différents organismes, donc ça reste du déclaratif. Et meme si des lois récentes (lois Lagarde) obligent les organismes à quelques vérifications, à mon avis pas assez poussées.

Outre déposer un dossier de surendettement à la BDF, la personne peut envisager un rachat de crédit, qui peut être onéreux au bout du compte. quelques exemples chiffrés par exemple ici :

<http://www.sos-credit.com/les-solutions/rachat-de-credits--cas-pratiques>

Il faut bien peser le pour et le contre, et exiger qu'on vous annonce bien le coût total.

Bon courage et tenez nous au courant. Ces problèmes de surendettement sont en passe de devenir un vrai fléau en france.